



## Inaptitude suite à arrêt de travail et reclassement

Par **Lat78**, le **01/03/2017** à **14:24**

Bonjour,

J'ai besoin d'aide s'il vous plaît.

J'ai été déclarée inapte par le médecin du travail le 31/01. Suite à cela, j'ai vu mon médecin traitant et il m'a mis en arrêt de travail jusqu'au 28/02. Ce matin, j'appelle mon syndicat (vu que je suis syndiquée depuis le début de l'année) pour avoir des informations sur la suite du reclassement et ils me disent que maintenant, la réforme a changé et que, non seulement ils ne sont plus obligés de continuer à me payer, mais qu'ils peuvent me licencier sans forcément de justifier la recherche des postes. Ils m'ont donc conseillé de me remettre en arrêt et tenter de fixer un RDV avec le médecin du travail pour demander de me remettre apte à mon poste afin d'éviter le licenciement. J'ai alors appelé le médecin du travail qui me dit tout le contraire, me précisant qu'à partir de maintenant ils doivent reprendre les salaires et me faire des propositions de postes dans les services qu'elle a suggérés lors de l'inaptitude.

Je ne sais plus qui croire et je suis en panique totale car je n'ai rien vu disant que la loi avait changé concernant le processus de reclassement.

Pouvez vous m'aider à savoir à qui je dois me fier s'il vous plaît ? Merci de votre aide.

Par **morobar**, le **01/03/2017** à **15:33**

Bonjour,

[citation] car je n'ai rien vu disant que la loi avait changé concernant le processus de reclassement.

[/citation]

Vous étiez sur la planète Mars en 2016 ?

La loi "travail" ou "EL KHOMRI" qui a débouché sur des milliers de gens dans les rues, le 49.3 du premier ministre....

[citation]Suite à cela, j'ai vu mon médecin traitant et il m'a mis en arrêt de travail jusqu'au 28/02[/citation]

Arrêt de complaisance====> trou de la Sécu.

C'est le médecin du travail qui a raison.

IL a l'obligation de suggérer des postes de l'entreprise, qu'il est censé connaître en vue de votre reclassement, ou des aménagements.

Ce que, semble-t-il, il a fait.

Le médecin du travail n'est pas à vos ordres, et bizarrement, maintenant, son avis peut être contesté devant les prudhommes et non plus auprès du médecin chef du travail à l'inspection du travail.

Par **Lat78**, le **02/03/2017** à **11:57**

Merci de votre réponse,

Je suis vraiment désolée, je suis juste très inquiète et j'ai très peur d'être licenciée sous prétexte qu'ils ne me chercheront un autre poste vu la nouvelle restructuration d'après mon syndicat :( ils me conseillent même de reprendre rdv avec le médecin de travail pour me remettre apte à mon poste afin d'éviter le licenciement. Depuis hier je mange presque plus et je dors presque pas et j'arrête pas de penser à ce qu'il va se passer, je me sens trop mal et je sais vraiment pas quoi faire.

Par **Lat78**, le **02/03/2017** à **12:04**

Je vous avoue que j'ai lu la loi el Khomri et concernant mon cas je n'ai rien vu de changé, j'ai même lu la nouvelle réforme du 1er janvier 2017 et si j'ai bien compris, le reclassement est toujours obligatoire, d'autant plus que tout le monde sait qu'il y a des postes dans le pôle administratif ou le médecin a mis comme exemple de reclassement. Si il vous plaît, ne m'en veuillez pas, peut-être que j'ai loupé quelque chose, je cherche juste à me rassurer car tout ça est en train de me faire perdre la tête et m'enfoncer dans la dépression.

Par **morobar**, le **02/03/2017** à **18:22**

C'est justement cette obligation qui a changé.

Si le médecin délivre un avis d'inaptitude à tous les postes, l'employeur n'a plus besoin de procéder à une recherche de reclassement.

Il faut bien avouer que cette obligation avait quelque chose d'ubuesque, à chercher un reclassement pour quelqu'un inapte à tous les postes.

La suggestion du syndicat de quémander un avis d'aptitude net est farfelue, c'est insulter le médecin et mettre en doute son diagnostic, lui faire endosser une responsabilité.

Par **Lat78**, le **02/03/2017** à **22:19**

Rebonsoir,

Je m excuse mais j ai pas dis que le médecin m avait déclarée inapte à tous les postes.Je bosse à l accueil dans une banque et elle a mis que j étais inapte à tous les postes en agence étant en contact avec la clientèle.Par ailleurs,elle a marqué un reclassement dans un poste administratif en back office ou en pole service clients.L assistante sociale m à aussi dis que je pouvais toujours contacter le medecin du travail pour savoir si elle pouvait me revoir.Je cherche juste de l aide et connaître mes droits et s'il n y a rien à faire tant pis.

Par **morobar**, le **03/03/2017** à **08:22**

Bonjour,

[citation]mais j ai pas dis que le médecin m avait déclarée inapte à tous les postes[/citation]

Ha bon ?

Et cette indication au début de votre exposé:

[citation]J'ai été déclarée inapte par le médecin du travail le 31/01[/citation]

Le MDT a bien fait son travail, en obligeant l'employeur quasiment à vous reclasser.

Un avis d'inaptitude à tous les postes aurait conduit inéluctablement à un licenciement.\*

Retourner le voir en exigeant un avis d'aptitude net, outre le caractère désobligeant de la démarche, n'aurait conduit l'employeur qu'à vous remettre au même poste, ce que semble-t-il vous ne voulez pas.

Par **Lat78**, le **03/03/2017** à **08:44**

Écoutez ,je n ai jamais demandé au medecin de me mettre inapte à quoi que ce soit,j ai vécu dès agressions clients,insultes et menaces depuis que je suis arrivée à cette agence et tout ce que j ai demandé que ca soit à mon RH et expliqué au medecin du travail c était un changement d agence.Lors de ma troisième visite chez le medecin du travail sans me prévenir elle m annonce que je suis inapte à mon poste et qu'en revanche elle demanderait une formation pour que j intègre un poste administratif et je sais qu'il y en a,du coup je ne me suis pas inquiétée à ce moment là.Maintenant,ma boite ce sont des gens qui ne veulent pas mettre un commercial dans un poste administratif car il n apporte pas du chiffre même s'il y a des besoins de l autre côté.J ai pu vérifier à travers les offres d emploi internes ainsi qu'un message vocal qu'ils passent lorsqu'on appel ces services.Je ne veux pas être licenciée juste parce que j avais été victime des violences et qu'ils ne veulent pas me bouger de cette agence ,c est injuste.J espère que vous comprenez mieux mon cas .Et d autre part,j avais été voir mon médecin traitant pour qu'il me donne un traitement pour les crises d angoisse que j ai à cause de tout ça ,Je n ai pas demandé d arrêt,alors s'il vous plaît,arrêtez de me juger sans me connaître car je suis loin d être ce que vous prétendez.Je préfère dix mille fois bosser que de rester à rien faire .Si vous me répondez,restez correcte car je le suis avec

vous,même si je ne suis pas juriste.  
Cordialement

Par **morobar**, le **03/03/2017** à **08:59**

[citation]arrêtez de me juger sans me connaître car je suis loin d'être ce que vous prétendez[/citation]

Je ne prétends rien et ne juge pas.

[citation].Si vous me répondez, restez correcte [/citation]

J' ai été parfaitement correct, ce qui n'est pas votre cas sur votre dernière intervention.

Et maintenant débrouillez vous sans moi.

Par **Lat78**, le **03/03/2017** à **09:10**

Ok alors pourquoi vous osez parler que je fais un trou a la sécu quand mon medecin m arrête ,savez vous depuis quand je me suis pas arrêtée par hasard?non alors je vois permets pas de dire que je fais un trou a la sécu ,d autant plus que si le medecin m arrête est qu'il l estimé nécessaire .Je cherchais juste à me renseigner,mais je ne tolère pas qu'on s adresse à moi de cette manière car je n ai rien demandé et je suis une réelle victime,Bref,c est sur que je préfère que vous m aidiez pas que de m écrire ce genre des choses .Et dernière chose, quand j ai dis que mon medecin m avait déclaré inapte ,oui j aurai du préciser à mon poste mais je l avais marqué plus bas dans mon message ,je relis toujours ce que j écris.